

Dossier Mariage

Liste des pièces à fournir

Epoux(e)	Epoux(e)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie intégrale de l'acte de naissance *
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (avis d'imposition, factures d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe), quittance de loyer (non manuscrite), assurance logement...)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestations sur l'honneur (page 7 du dossier mariage)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pièce d'identité : carte nationale d'identité (recto-verso), passeport, titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.
<input type="checkbox"/>		Liste des témoins (page 8 du dossier mariage)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les personnes divorcées Copie intégrale de l'acte de mariage avec mention du divorce ou Copie intégrale de l'acte de naissance avec mention du divorce.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les personnes veuves Copie de l'acte de décès du précédent conjoint ou Copie de l'acte de naissance portant la mention du décès du précédent conjoint.
<input type="checkbox"/>		Pour les personnes ayant déjà des enfants en commun Actes de naissance des enfants ou livret de famille.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les ressortissants étrangers Certificat de coutume et Certificat de capacité matrimoniale <i>Ces documents délivrés par le consulat ou l'ambassade du pays en France devront être datés de moins de 6 mois.</i>
<input type="checkbox"/>		S'il a été fait un contrat de mariage Certificat de contrat établi par le notaire.

* datée de moins de 3 mois et être délivrée par la mairie du lieu de naissance (6 mois pour les départements et collectivités d'outre-mer).

Pour les Français nés à l'étranger, adressez votre demande à : Service Central de l'état civil, 11, rue de la Maison Blanche 44941 Nantes Cedex 09 ou sur www.acte-etat-civil.fr.

Pour les ressortissants étrangers : Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 6 mois délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France.